



CONSO' MARNE & AUBE

N° 81 - OCTOBE 2022

A compter de ce numéro nous avons le plaisir de changer le titre de votre magazine, qui devient :

CONSO' MARNE & AUBE

Et sera désormais le reflet des antennes UFC-Que Choisir de ces deux départements.

ÉDITO

**JE SUIS UN BENEVOLE A UFC QUE CHOISIR
... DEMANDEZ-MOI POURQUOI ...**

PARCE QUE... ANDRE ROMIEU fonde UFC-Que Choisir en 1951 et qu'au fil des ans, elle est devenue la première association de défense des consommateurs en EUROPE !

PARCE QUE... UFC-Que Choisir a mis en place plus de 350 points d'accueil à ce jour...

PARCE QUE... Aujourd'hui une véritable armée de bénévoles est à votre écoute et vous conseille dans tous les domaines...

PARCE QUE... Les agressions quotidiennes, envers les consommateurs, venant de voleurs, escrocs, arnaqueurs de tout poil, ne cessent de se développer...

PARCE QUE... Notre mission première et principale est de contrer ces pratiquants de l'enrichissement frauduleux...

PARCE QUE... Notre fierté est d'y réussir plus que souvent !!

ALORS... Nous avons sans cesse besoin d'assurer nos effectifs, en évolution quasi permanente, à la suite de contraintes familiales et professionnelles... C'est pourquoi nous faisons appel à toutes les volontés car le bénévolat n'a pas d'âge ni de condition... !

ALORS... POURQUOI PAS VOUS ?

Gérard CHÉRET,

Vice-Président de UFC-Que Choisir Marne et Aube

CLIN D'OEIL : Antenne de Sézanne

Depuis une dizaine d'années, les bénévoles de l'UFC-Que Choisir de Sézanne accueillent les consommateurs au sein de l'Ancien Collège de Sézanne, avec pour mission de les conseiller et les aider dans la résolution de leurs litiges.

Les locaux, gracieusement mis à disposition par la mairie, se situent dans un bâtiment rénové, abritant notamment la médiathèque intercommunale. Un charmant jardin intérieur, récompensé par une victoire d'argent du paysage, complète l'ensemble.

L'équipe en place se compose actuellement de trois bénévoles et assure pour l'instant une permanence par semaine, **le jeudi de 15h à 18h**. Mais l'arrivée de nouveaux membres pourrait permettre l'ouverture d'une permanence supplémentaire. Alors, si vous êtes intéressés pour les rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact avec eux !

Pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas Sézanne, c'est une charmante petite cité de caractère, qui mérite une visite. Au gré d'une balade dans les rues et ruelles pavées ou sur les mails, vous pourrez admirer de nombreux bâtiments historiques à commencer par

l'imposante église gothique mais également l'Hôtel de Ville, la halle style Baltard, le Prétoire, le lavoir, la fontaine, les puits... De nombreux rendez-vous ont lieu tout au long de l'année : le festival de musique baroque, les festivités de fin d'années, la fête de la gastronomie, la fête médiévale, les concerts d'été...

Autant de bonnes raisons de venir nous rencontrer et visiter la ville en même temps !

UFC QUE CHOISIR

Le jeudi de 15h à 18h

8 rue du capitaine Faucon - 51120 Sézanne

03 26 42 98 82

sezanne@marne.ufcquechoisir.fr



Vie de l'Association



À LA RENCONTRE DES CONSOMMATEURS

A la Foire de Châlons-en-Champagne (7/09/22)

Comme tous les ans et ce depuis de nombreuses années, nous répondons favorablement à l'invitation des organisateurs de la foire, considérant que notre présence en ce lieu ne peut que servir notre projet d'être accessible au plus grand nombre. Depuis l'an dernier, les associations volontaires sont regroupées sous un dôme qui se fait appeler « Village des associations » alors qu'auparavant nous étions placés dans le couloir du hall 3. L'idée semble bonne **mais ne donne pas le résultat escompté**. En effet, le village est très éloigné des endroits les plus fréquentés par les badauds, et son emplacement n'est pratiquement pas signalé aux nombreux visiteurs qui arpentent les allées du site. En conséquence, alors que cette manifestation attire beaucoup de monde, **peu de personnes parviennent jusqu'à nous**. Durant notre journée de présence, le mercredi 7/09, nous n'avons pu échanger, de manière superficielle le plus souvent, qu'avec une vingtaine de personnes. De plus, à notre arrivée dès potron-minet, personne n'est là pour nous accueillir et le matériel mis à notre disposition n'est pas installé. Charge à nous de le faire. Heureusement cela



se passe à la bonne franquette et chaque association, une quinzaine, aménage son emplacement.

Cette 76^{ème} édition de la deuxième plus grande foire agricole de France ne nous laissera pas **un grand souvenir et ce sentiment est partagé par les autres associations présentes** (voir l'Union du 8/09). Un grand merci aux 5 bénévoles qui ont accepté de donner de leur temps à ce rendez-vous qu'ils espéraient plus prolifique.

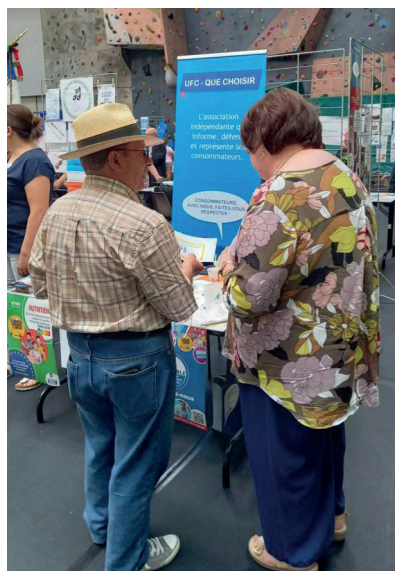
Au forum des associations de Reims (10 et 11/09/22)

Le forum des associations rémoises organisé conjointement par la mairie de Reims et la Maison de la Vie Associative se tient désormais chaque année (tous les deux ans auparavant) sur deux jours. C'est le nouveau hall 4 du parc des expositions qui nous accueille parmi environ 300 autres associations sportives ou culturelles, citoyennes... Le lieu est vaste, très vaste et ses longues allées sont divisées en dizaines de cellules où viennent se loger les bénévoles des différentes associations présentes. Une vraie ruche. **L'organisation est impeccable**. Dès 14h00 les visiteurs sont là en nombre, leur défilé va être incessant jusqu'à l'heure de fermeture et ce, sur les deux jours que dure le forum. On échange beaucoup avec les visiteurs, les discussions sont riches et constructives. Plusieurs personnes sont captées par la présentation que nous faisons des valeurs et des objectifs de l'UFC **et se disent intéressées par des activités de bénévoles au sein de notre as-**

sociation. Leurs coordonnées sont recueillies et des contacts seront pris dans les jours qui vont suivre. Reste à rendre réelles les belles intentions exprimées par nos... **futurs bénévoles ?!**



Au forum des associations de Sézanne (3/09/22)



Le forum des associations de Sézanne s'est tenu le 3 septembre dernier à la Maison des sports de 10h à 17h.

Plus de 1100 personnes se sont déplacées à la rencontre de la soixantaine d'associations présentes ce jour-là (sur plus de 100 existantes sur la seule commune de Sézanne).

Les trois bénévoles de l'antenne sézannaise, Nelly, Claire et Ghislain, accompagnés de Corinne, de Reims, ont pu accueillir et présenter leurs activités à une trentaine de personnes passées sur le stand.

De plus, une présentation succincte de l'UFC-Que Choisir a été faite auprès de la plupart des associations présentes, avec distribution de flyers et rappel des horaires de permanence.

Bilan : beaucoup de contacts, tous intéressants, 2 rendez-vous pris pour des litiges, 4 personnes intéressées par du bénévolat, des contacts avec des structures pour d'éventuelles interventions, du rire et de la bonne humeur... Bref, forum réussi, rendez-vous est pris pour la prochaine édition !

Au forum des associations de Vitry-le-François (10/09/22)

A Vitry-le-François, l'association UFC-Que Choisir était présente au Forum de la vie associative et du bénévolat qui se déroulait le 10 septembre 2022.

Des bénévoles de l'équipe vitryate, renforcée par la présence d'une responsable « animation » de l'antenne rémoise, ont accueilli et échangé avec plus de cinquante personnes lors de ce forum.

Ces échanges ont permis de mieux faire connaître les différents rôles de l'association UFC-Que Choisir ainsi que ses magazines et publications, d'informer ou rappeler qu'un point d'accueil a été mis en place à Vitry-le-François au Point d'Accès au Droit dans les locaux de la Sous-Préfecture, mais aussi en secteur rural à Pargny-sur-Saulx et récemment à Saint-Rémy-en-Bouzemont.

Une animation a été proposée au public :

- un quizz sur ordinateur portable avec Corinne « démêler le vrai du faux sur les idées reçues » dans la vie quotidienne (banque, assurances, santé...),
- un jeu de cartes question-réponse sur le thème « les éco-gestes » avec Murielle.

Le Bénévolat faisait aussi partie du thème de ce forum : quelques personnes sont intéressées pour donner de leur temps et, nous l'espérons, se joindre prochainement à nous en tant que bénévoles.



Si vous voulez répondre à nos articles,
vous pouvez nous envoyer vos arguments que nous publierons
dans le prochain « Conso'Marne ».
Espace Entreprise St John Perse, 2 cour Général Eisenhower 51100 Reims
ou ufcreims@marne.ufcquechoisir.fr

“ Courriers des lecteurs ”

Nos lecteurs nous écrivent...quelques remerciements...

Depuis juillet 2021, l'UFC-Que Choisir de la Marne et de l'Aube a traité 837 demandes de consommateurs. 479 ont fait l'objet d'un simple renseignement à une demande d'information, 291 ont fait l'objet d'un accompagnement du consommateur dans les démarches qu'il entreprenait et 67 dossiers ont été pris en charge par l'association avec intervention auprès du professionnel. Sur ces 67 dossiers, 58 ont été gagnés dans le cadre d'un règlement amiable au profit du consommateur.

M. P. Aube : Litige avec fournisseur électricité (591€)



*En effet, j'avais fait opposition sur la facture de clôture dont j'ai été remboursé... il a fallu pratiquement 9 mois pour que *** communique les index que je leur avais donnés. Tout semble rentrer dans l'ordre. Merci pour vos conseils et l'étude du dossier.*

M. T. Aube : Litige avec une mutuelle (plus de 2 000€)



*Je viens avec plaisir vous confirmer que, pour donner suite au courrier envoyé à *** concernant mon accident du 24 décembre 2021 survenu dans un sens giratoire, la mutuelle *** a décidé de prendre en charge les frais de réparation. Merci à la personne qui a envoyé cette lettre. Vive Que Choisir.*

M. D. 51490 Selles : location mariage annulée



Je voulais vous informer que nous avons bien reçu le remboursement (3 410 €) de la part de la D R. Nous tenions à vous remercier pour votre professionnalisme et votre réactivité. Vos réponses ont été d'une très grande aide et d'une très grande utilité dans la résolution de notre affaire. Merci pour votre aide, car sans vous je ne suis pas certaine d'y être arrivée.

M. L. Chalons en Champagne : garantie automobile



Je vous tiens au courant concernant le problème rencontré avec MD. Je suis heureux de vous annoncer que le litige est résolu. M. K, gérant de la société, m'a remis hier un chèque de remboursement pour la voiture (24 490€) + remboursement des frais (400€) soit au total 24 890€ sur les 25 465,76€. Je vous remercie pour votre intervention car, sans elle, je suis convaincu que cette démarche aurait été bien plus longue.

M. T. Cormicy : annulation voyage



*Je vous remercie pour votre message, j'ai également reçu ce matin plusieurs mails de *** me confirmant le remboursement total des sommes versées. Nous vous remercions pour le travail que vous avez effectué, cela paraissait pourtant mal engagé au vu des mails que *** m'avait envoyés. Nous sommes ravis de vous avoir fait confiance. Je vous prie de croire que nous allons parler de cette histoire autour de nous et ne manquerons pas de faire valoir le professionnalisme de votre organisation, et le vôtre par conséquent.*

Mme B. Vitry-le-François : Litige faillite



*Voici le dernier ~~le dernier~~ message que je viens d'envoyer à ***. Effectivement, hier, la somme de 1 099 euros était versée sur mon compte. Quel bonheur, j'attendais cela depuis longtemps et je n'y croyais plus. Heureusement que je vous ai confié mon dossier et, en quelques mois, vous avez résolu mon problème. Encore un grand merci à vous et à votre association. Je vous joindrai par téléphone pour vous remercier de vive voix.*

Consommation



LE SENAT S'INTERESSE AUX CONSOMMATEURS...!

Dans un rapport d'information intitulé « Information du consommateur : privilégier la qualité à la profusion », qui nous a sympathiquement été adressé par la sénatrice marnaise Françoise Férat et qui repose sur le constat que « les consommateurs n'ont jamais disposé d'autant d'informations sur les produits qu'ils achètent », on apprend que la Commission des Affaires Economiques du Sénat s'est penchée sur les problèmes liés à la prise en compte de ces informations. Les trois sénateurs rédacteurs de ce rapport : Florence Baltrix Contat, Françoise Férat et Fabien Gay considèrent que, malgré cette transparence, les consommateurs se méfient de cette profusion d'informations ou sont perplexes quant à leur utilité, et les trouvent confuses. Fort de ce constat, le trio de rédacteurs propose 17 recommandations pour rendre plus lisible l'information, je m'attarderai sur 2 d'entre elles.

Généraliser le Nutri-Score

C'est pour l'instant, une information facultative qui a le mérite d'être simple dans son usage puisqu'il s'agit d'un repère graphique composé de 5 couleurs et de 5 lettres. Il apporte une information parlante sur **la qualité nutritionnelle d'un produit**. Outil français à la base, il est désormais repris dans plusieurs états, mais d'autres pays européens utilisent leur propre système. La commission sénatoriale propose une harmonisation européenne du Nutri-Score qui, de facultative deviendrait obligatoire, car il a été prouvé qu'il permettait de guider les consommateurs vers des choix alimentaires plus favorables à leur santé. Il a été prouvé également (étude de Que Choisir à l'appui en mai 2022) que, contrairement à des allégations de certains professionnels, les produits du terroir qui arborent le Nutri-Score ne sont pas pénalisés à la vente (fromages en particulier). Le rapport préconise aussi de rendre le Nutri-Score obligatoire sur les supports publicitaires et de le rendre plus directement visible sur les sites d'achats en ligne et dans les distributeurs automatiques.

Renforcer l'action des pouvoirs publics en matière de protection des consommateurs

La protection des consommateurs est le domaine quasi exclusif de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). Son rôle premier est de contrôler la loyauté des informations délivrées aux consommateurs mais l'étendue de ses missions s'allonge quand l'effectif de ses agents diminue. Dans notre région Grand Est on compte 11 inspecteurs, dans les Hauts de France 1 seul. Entre 2012 et 2021 le nombre annuel de contrôles de conformité est passé de 105 000 à 73 000 soit une diminution de 30 %. La protection des consommateurs est donc sérieusement altérée. Les rédacteurs du rapport considèrent qu'inverser la tendance est une impérieuse nécessité et que la protection des consommateurs impose une augmentation des effectifs d'inspecteurs.

Ces recommandations sont très proches de nos revendications, voire identiques.

Reste à espérer qu'elles auront un avenir et que la protection des consommateurs en sera renforcée.



Nous empruntons ici un article de nos collègues du Bas-Rhin, paru dans leur lettre bimestrielle de mai/juin 2022, qu'ils en soient remerciés.

L'un de nos adhérents actifs et, à raison, un peu en colère, a adressé une lettre au gouvernement que nous relayons volontiers tant elle nous paraît pertinente et peut-être le point de départ d'une mobilisation citoyenne en vue d'une action collective pour la défense du pouvoir d'achat.

Cher « Gouvernement »,

Je viens de recevoir une lettre de votre part, sans adresse, non signée, à l'entête « Gouvernement », me rappelant que je dispose actuellement d'un contrat de fourniture de gaz aux tarifs réglementés de vente (TRV) chez ES (Énergies de Strasbourg), que ce contrat prendra fin le 30/6/2023, et que je devrais avoir choisi et signé un nouveau contrat en « offre de marché » avant cette date. Vous me rappelez l'article 63 de la loi du 8/11/2019 relative à l'énergie et au climat. Cette lettre a été précédée de plusieurs autres courriers depuis 2020, allant tous dans le même sens : me faire adhérer et souscrire un nouveau contrat « en offre de marché ».

Je n'ai pas donné suite à vos demandes, car personnellement, comme de nombreux autres Français, je désire continuer à bénéficier des tarifs réglementés, avec la garantie et la protection de l'État contre les abus du marché. Faire cette proposition alors que les prix de l'énergie - gaz, pétrole, électricité - explosent me paraît très malvenu.

C'est la loi qui a fixé cette obligation de sortie du tarif réglementé ? Eh bien, cher « Gouvernement », changez la loi ! Une nouvelle Assemblée Nationale vient d'être élue. Elle pourra, même sur proposition du « Gouvernement », rédiger un projet de loi maintenant le tarif réglementé, protégeant les citoyens-consommateurs de la spéculation des agents du « Marché », et non laisser faire un marché qui ne vise que les profits de certains.

Avant même le conflit armé en Ukraine, les spéculateurs s'en donnaient déjà à cœur joie. Aucune proposition de prix en baisse par rapport aux tarifs réglementés n'était plus proposée. Je viens de consulter le site du médiateur de l'énergie que vous proposez (<https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profil>). Aucun tarif n'est plus bas en ce qui me concerne (1 292€) que le tarif réglementé et ce pour une consommation annuelle de 10 700 kWh de gaz pour mon chauffage et l'eau chaude. Ainsi j'ai bien l'impression que vous ne me proposez de me « tirer une balle dans le pied », c'est à dire d'opter pour un nouveau contrat plus cher de 12 à 60 % ! Je ne vais donc pas choisir de sortir du tarif réglementé. En attendant le 30 juin 2023, vous avez, cher « Gouvernement » tout loisir de faire voter une nouvelle loi, rétablissant un service public de fourniture de l'énergie - gaz, électricité, pétrole - protégeant nos concitoyens des abus des spéculateurs du marché. Que ces spéculateurs soient des états producteurs, des compagnies privées (Total Énergies, Gazprom & Cie) qui réalisent en ce moment des profits colossaux et scandaleux sur notre dos. Et qu'on ne me dise pas une fois de plus, que c'est l'Europe qui exige la fin des tarifs réglementés au nom de la « libre concurrence » ! J'espère que le nouveau gouvernement issu des élections législatives du 19 juin aura le courage et la droiture de réaliser cette tâche.

Je vous prie de croire, cher « Gouvernement » à l'expression de mes salutations attentionnées.

Mr. X, consommateur engagé

N.B. Les faits dénoncés peuvent être constatés dans les autres départements Français, DONT LA MARNE ET L'AUBE...



ELECTRICITÉ : LES COMPTES SONT-ILS BONS ?

Alors que la nouvelle réglementation environnementale (RE 2020) permet le retour en grâce des usages de l'électricité pour le chauffage des logements, alors que notre pays fait le pari de la voiture électrique, la France a-t-elle les moyens de faire face à ce surcroît de consommations d'électricité ?

En prévoyant que l'électricité devienne une énergie de substitution majoritaire, en lieu et place des énergies fossiles, passant de 25 % actuellement de notre mix énergétique à 55% d'ici 2050, quels leviers peuvent-ils être actionnés ?

Sur les 58 réacteurs nucléaires présents sur notre territoire, qui fournissent habituellement 70 % de l'électricité en France, près de 60% sont à l'arrêt : 24 seulement fonctionnent. Aussi le système électrique français a perdu à court terme toute marge de manœuvre pour répondre à la demande croissante d'électricité. L'état du parc électronucléaire conduit à ce qu'une part significative de nos achats de gaz naturel soit dédiée à la production d'électricité, ntamant d'autant nos réserves de gaz. Or le contexte géopolitique actuel pèse lourdement sur nos approvisionnements de gaz naturel, tant en terme de volumes livrés à la France qu'en terme de coûts.

Tarifification de l'électricité : retour aux bonnes pratiques ?

Une baisse de la consommation d'électricité de l'ordre de 15% est nécessaire cet hiver pour passer les heures de pointe selon le gestionnaire du réseau de transport (RTE).

Dans ce contexte, il est impératif de (re)mettre en place des incitations tarifaires pour lisser et baisser la consommation d'électricité lors des pointes hivernales.

Les tarifs EJP et Tempo qui ont pourtant fait leurs preuves par le passé pour consommer au bon moment ne sont plus proposés, voire en extinction.

En complément du plan de sobriété énergétique, les pouvoirs publics souhaitent désormais le retour à de bonnes pratiques et demandent aux fournisseurs d'électricité de proposer des offres spécifiques s'inspirant de ces deux tarifs historiques. Ce serait une très bonne chose pour notre système électrique, qui n'aurait plus à mobiliser les centrales thermiques les plus anciennes et les moins performantes. Ce serait bien sûr positif pour les consommateurs disposant de moyens de chauffage alternatifs. Ils bénéficieraient d'un kWh à un moindre coût pendant la majorité de l'année.

ENERGIE : NÉCESSITÉ DE PROLONGER LE BOUCLIER TARIFAIRE ET LES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE GAZ

Selon les principes économiques retenus sur le marché européen de l'énergie le prix du kWh électrique est égal au coût marginal de production, c'est-à-dire au coût de revient de la dernière source de production mobilisée pour répondre à la demande.

Ainsi lorsqu'il est nécessaire de mettre en service les centrales thermiques à gaz le prix de vente de l'électricité sur le marché s'aligne sur le coût marginal de production des centrales à gaz, conduisant à indexer le prix du kWh électrique sur celui du gaz. Ce système a pour conséquence l'envolée du prix de l'électricité de concert avec la flambée des cours du gaz liée à la baisse drastique des livraisons gazières.

Au mois d'août le prix du gaz sur le marché de gros a progressé de 40%, portant la hausse à 300% en 2022. L'indexation du prix de l'électricité sur celui du gaz est donc de plus en plus remise en question.

Pour les consommateurs particuliers un bouclier tarifaire a été mis en place pour qu'ils n'aient pas à subir les conséquences de la crise actuelle de l'énergie. Ce bouclier instauré en 2021 a permis de limiter la hausse des prix de l'électricité et du gaz. Les tarifs de l'énergie vont encore évoluer l'année prochaine aussi ce bouclier sera prolongé en 2023 afin de limiter leur hausse à 15% pour contenir les factures tant que la crise perdure.

De plus, un chèque énergie exceptionnel sera versé aux 12 millions de ménages les plus précaires, variant de 100 à 200€ selon les revenus perçus en 2022.

Il conviendrait également de prolonger les tarifs réglementés de vente de gaz, dont la fin est prévue mi 2023.

CARTE BANCAIRE ... DE CREDIT OU DE DEBIT ?

QUELQUES PRECISIONS ...

Quand notre adhérente Concetta S. demeurant à Tinquieux loue une voiture parallèlement à l'achat de deux billets d'avion, à une célèbre compagnie aérienne à bas coût... elle ne se doute pas une seconde qu'elle va vivre une mésaventure à laquelle elle ne s'attendait absolument pas.

Lorsqu'elle achète ses billets d'avion pour la Sicile, elle passe par la même compagnie aérienne pour louer une voiture. Elle utilise sa carte bancaire pour payer le tout, la somme correspondante est prélevée sur son compte bancaire tout à fait normalement. Arrivée en Sicile, elle se présente au comptoir de la société de location de voitures auprès de laquelle la réservation a été faite. L'employé auquel elle s'adresse lui demande alors et comme il est d'usage de s'acquitter d'une somme valant caution destinée à le couvrir en cas de dommages ou de vol. Elle présente la carte bancaire avec laquelle elle a payé ses billets d'avion et sa location de voiture mais, à son grand étonnement, l'employé la refuse ! Elle se retrouve donc sans voiture et l'issue qu'il lui reste est d'aller louer une voiture chez un concurrent.

Pourquoi ce refus ?

Parce que sa carte bancaire est une carte de débit et non pas une carte de crédit !

Quelle est la différence ?

Il faut savoir que cette différence est pratiquement une **spécificité française** et qu'elle est **principalement utilisée par les loueurs de voitures** ; pourquoi ? Parce que si le loueur veut réclamer l'argent bloqué de la caution, il a 7 jours pour le faire avec une carte de débit contre 45 jours avec une carte de crédit. C'est donc le délai pour récupérer l'argent (débit immédiat = carte de débit ou débit différé = carte de crédit) qui prédomine. Nous sommes nombreux à ne pas savoir de quel type de carte bancaire nous sommes dotés et à être ainsi susceptibles de nous faire piéger tout comme notre adhérente l'a été.

Alors comment savoir que l'on est détenteur d'une carte de crédit ou de débit ? **C'est très simple, sur votre carte bancaire doit apparaître, depuis un règlement européen datant de 2015, la mention « DEBIT » ou « CREDIT ».** En cas de doute, il faudra bien sûr s'adresser à sa banque qui vous permettra, si vous le désirez, de passer de l'une à l'autre avec un éventuel surcoût.

Il faut noter cependant que la plupart des loueurs de voitures acceptent les cartes de débit, il existe un moyen sûr de le savoir : **lire attentivement les conditions générales de location** qui mentionneront obligatoirement si la carte de débit est acceptée ou pas.

LA VIGILANCE S'IMPOSE

Cette photo a été prise dans une grande surface rémoise très fréquentée. On peut y voir, sur plusieurs niveaux et sur deux présentoirs placés côte à côte, des bidons d'un produit anti-dépôts verts de la marque Seko destiné à traiter les murs, toitures et façades contre les mousses et les lichens qui se déposent au fur et à mesure du temps qui passe.

Sur un carton est indiqué le prix d'un bidon qui laisse à penser que tous les bidons présentés sont à ce prix et sont identiques. Erreur ! Pour acheter un plusieurs bidons il faut être très vigilant car ceux du présentoir de gauche contiennent 6 litres alors que ceux du présentoir de droite en contiennent 5, au même prix. Il est à noter que la différence de contenance est indiquée sur les bidons de gauche par un bandeau jaune et qu'il n'y a rien de mentionné sur le carton qui indique le prix. Le consommateur qui nous a fait parvenir cette photo n'a pas vu la différence au demeurant pas flagrante et a acheté des bidons du comptoir de droite pensant qu'ils contenaient, eux aussi, 6 litres de produit !

Loin de nous l'idée de penser que cet hypermarché a agi de manière intentionnelle pour tromper ses clients mais force est de constater que la présentation de cette « promo » sur ce produit était quelque peu trompeuse et a pu induire en erreur les consommateurs. En tout cas ces deux présentoirs auraient dû être clairement séparés. Moralité : à toute occasion d'achats la vigilance s'impose !



PÉNURIE DE MOUTARDE : COMLOT DE LA GRANDE DISTRIBUTION ?



Depuis plusieurs mois nous manquons, en France, de notre condiment préféré : la moutarde ! Le manque commence à se faire cruellement sentir pour nous qui y sommes accros beaucoup plus que dans les autres pays européens. Et ces autres pays sont-ils aussi concernés que nous ?

A en croire des touristes qui se sont rendus en Espagne, au Portugal ou au Luxembourg, aucune pénurie à l'horizon à tel point que leur fond de valises accueillait nombre de pots destinés aux amis. Alors, ne nous prendrait-on pas pour des imbéciles ? La grande distribution ne serait-elle pas derrière cette pénurie qu'elle aurait elle-même provoquée pour faire augmenter les

prix ? Et voilà que l'on crie au complot, les réseaux sociaux étant son véhicule privilégié.

Cette absence de moutarde sur les rayons de nos magasins préférés a bien sûr une explication mais celle-ci ne se trouve pas derrière un complot des vendeurs. **Le vrai coupable est la sécheresse qui a sévi au Canada, gros producteur de graines de moutarde dont la récolte a été sérieusement touchée.** Les Canadiens sont donc dans l'incapacité de nous fournir les graines dont nous avons besoin pour en faire notre moutarde appelée « moutarde de Dijon » ! D'où la pénurie. Mais pourquoi nos voisins n'en manquent-ils pas ? Tout simplement parce qu'ils en consomment beaucoup moins que les Français et privilégient une moutarde douce quand nous nous préférons la forte, celle qui pique et fait pleurer ! **Point de complot financier** donc. Il y a, en tout cas, une leçon à tirer de cet événement qui est *l'absurdité de faire venir du Canada, par bateaux, 80 % des graines dont nous avons besoin* : bilan carbone **catastrophique et risque futur de nouvelles sécheresses**. Une relocalisation de la production des graines de moutarde s'impose, il ne faut pas être un grand spécialiste des échanges commerciaux pour en tirer cette conclusion. Fort heureusement sa relance est en route, elle **a progressé de 50 % par rapport à 2021** mais cela reste encore insuffisant.

Enquêtes



OPTICIENS - VISIBILITÉ DU 100 % SANTÉ - NATIONAL



Cette enquête en magasins a été réalisée entre le 27/11 et le 11/12 2021. Sur le territoire national 77 associations locales ont enquêté dans 60 départements français, ce qui a permis de visiter 917 professionnels et 14 dans notre département.

Nos enquêteurs disposaient de deux scénarios selon qu'ils avaient ou non **une ordonnance de lunettes de moins de 3 ans** :

- Les personnes sans ordonnance observaient la présence d'un rayon ou présentoir accessible aux clients exposant les montures de l'offre 100% santé. S'ils ne le trouvaient pas, ils pouvaient demander de l'aide à un opticien. Face au rayon, ils devaient compter le nombre de montures exposées.
- Les personnes avec ordonnance effectuaient la même observation et le même décompte, à l'exception près, qu'ils ne pouvaient se faire aider s'ils ne trouvaient pas le rayon. En plus de la phase observation, ils devaient en effet, faire établir un devis sans évoquer l'offre 100% santé. Ceci, dans le but de vérifier si celle-ci était, au final, soit évoquée soit mentionnée sur le devis.

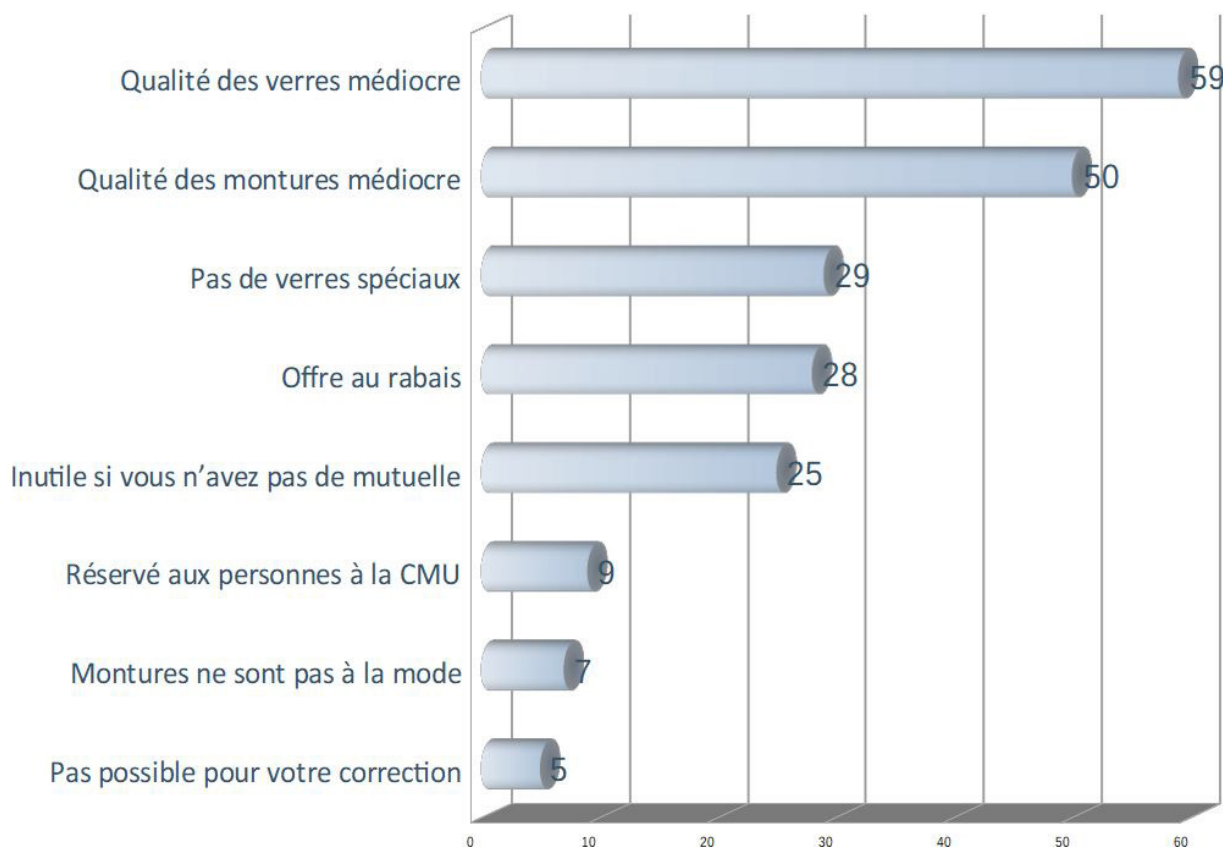
Cette enquête a mis en évidence que :

- le présentoir 100% santé optique est spontanément visible dans 63% des magasins,

indiqué par l'opticien dans 24%, cachés dans un tiroir dans 11% des cas. Enfin, **2% des opticiens sont « hors la loi »** car n'offrant pas cette gamme à leurs clients.

- le nombre de montures proposées est tout à fait correct puisque nos enquêteurs ont relevé, en moyenne, 36 montures adultes et 17 montures enfants différentes (la norme étant de 17 montures adultes).
- 71 % des enquêteurs ont obtenu un devis écrit, 27% n'indiquaient pas le 100% santé, 1% uniquement sur les montures, 7% uniquement sur les verres et 65% sur les verres et les montures.
- 52% des opticiens interrogés ne se sont pas prononcés en faveur ou défaveur de l'offre 100% santé. Ils laissent le client décider. 22% l'ont déconseillée et 11% seulement l'ont conseillée. 15% ne l'ont pas du tout évoquée au cours de la discussion.

Principaux arguments des opticiens contre l'offre 100% santé (en pourcentage)



Enfin, les résultats sont plutôt moyens. Aucune des enseignes jugées ne décroche trois étoiles au classement. Les notes varient de 14,9/20 (deux étoiles) à 9,5/20 (une étoile).

Générale d'Optique se hisse en tête de cette enquête avec des résultats corrects sur l'ensemble des items à l'exception du discours tenu vis-à-vis de l'offre 100% santé. Soulignons qu'elle est la seule enseigne avec *Ecouter Voir Optique Mutualiste* à obtenir trois étoiles quant à la mention de l'offre 100% sur le devis fourni, mention pourtant obligatoire de par la loi.

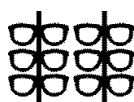
OPTICIENS - VISIBILITÉ DU 100 % SANTÉ - LOCAL

Résultats de l'enquête Opticiens 2021

LÉGENDE

Très bon	□□□
Bon	□□
Moyen	□
Médiocre	■
Mauvais	■ ■

Présentoir 100% santé visible



Présentoir 100% santé indiqué



Nombre de montures 100% santé



Offre 100% santé mentionnée sur le devis



Discours tenu sur le 100% santé



Code AL: 511

Bazancourt

Indépendant

Optique Leurent

4 rue de la république

51110

□□□

□□□

■ ■

Bezannes

Indépendant

Clin d'Oeil Opticiens

47 cours Christian Lange

51430

□□□

■

■

Cormontreuil

Autres enseignes

Direct Optic (ex Hans Ander

4 rue des Laps

51350

□□□

□□

■ ■

Grand Optical

Grand Optical

Route de Louvois

51350

■ ■

■ ■

■ ■

■

Reims

Générale d'Optique

Générale d'Optique

16 rte de Cernay

51100

□□□

□□□

□□□

Indépendant

L'Atelier de l'Opticien

33 rue Verrier

51100

□□□

□□□

□□□

Indépendant

Optic Conseil

142 avenue Jean Jaurès

51100

□□□

□□□

□□

Krys

Krys

10 esplanade Flechambault

51100

□□□

□□□

□□

Lissac

Lissac

5 rue Jacques de la Giraudiere

51100

□□□

■ ■

Optic 2000

Optic 2000

2 rte de Cernay

51100

□□□

□□

□□

Tinqueux

Générale d'Optique

Générale d'Optique

Route de Soissons

51430

■ ■

■

■ ■

Indépendant

Maneo Opticiens

14 rue Aristide Boucicaut

51430

■ ■

□□

■ ■

Vitry le François

Générale d'Optique

Générale d'Optique

Route de Vitry en Perthois

51300

□□□

□□□

□□

Indépendant

Optical Free

10 place de la Halle

51300

□□□

□□□

□□□

□□

Entre le 27 novembre et le 11 décembre 2021, l'UFC-Que Choisir a enquêté 917 magasins d'optique en France métropolitaine, grâce à son réseau d'enquêteurs-bénévoles. Deux scénarios ont été testés. Le premier consistait à constater la présence de l'offre 100% santé, au besoin la demander, puis dénombrer les montures proposées. Le second visait à faire ensuite établir un devis (ce volet a concerné 224 points de vente). Pour chaque magasin est indiqué la présence ou non du présentoir 100% santé, le nombre de montures 100% santé, la présence de l'offre 100% santé sur le devis et le discours tenu par l'opticien vis-à-vis de cette offre. Des données vides signifient que l'information n'a pas pu être relevée ou que le magasin n'est pas concerné par ce critère.

UFC-Que Choisir

Observatoire de la Consommation

Opérations en ligne - dangers

QR CODE :

UN NOUVELLE TECHNIQUE D'HAMEÇONNAGE PEU CONNUE

Longtemps réservé à quelques initiés, le QR Code a sensiblement gagné en popularité ces dernières années, notamment depuis l'apparition du **Covid-19**, où il a été utilisé pour le fameux PASS SANITAIRE, mais aussi sur les tables des restaurants, pour éviter que les clients touchent les cartes de menu. **Plus largement, ce code graphique numérique est largement utilisé désormais pour obtenir un code Wi-Fi, pour télécharger directement une application ou pour vous envoyer vers un site Web.** Le principe du QR Code est simple. Grâce à l'appareil photo ou une application de scan sur un smartphone, il renvoie l'utilisateur vers une page internet ou une application. **Or il suffit simplement de coller un autocollant, sur un menu, une affiche ou un flyer, pour que des milliers de personnes se fassent avoir sans s'en rendre compte.** En le scannant, les victimes sont soit amenées à télécharger une application contenant un **malware**, soit **redirigées vers une page ressemblant à l'original et qui va, d'une façon ou d'une autre, les inviter à rentrer leurs données personnelles et/ou bancaires.**

Les campagnes de phishing sont de plus en plus ingénieuses, et **il est plutôt difficile de déceler un faux QR Code**, bien que certains détails puissent mettre la puce à l'oreille, comme un autocollant en surcouche ou **une adresse In-**

ternet qui ne correspondrait pas. En plus, il est très facile, grâce à des sites internet, de générer rapidement un QR Code pour une adresse URL... Ces QR Codes commencent également à apparaître dans des courriels de phishing et des **publicités en ligne**. Un moyen qui peut paraître étrange puisque pourquoi nous rediriger vers un site internet, alors que nous y sommes déjà ? Tout simplement parce qu'ils ne sont souvent pas détectés par les logiciels de sécurité, ce qui leur donne plus de chances d'atteindre leurs cibles que les pièces jointes ou les liens dangereux.

Il faudra rester vigilant, que ce soit en France ou à l'étranger.

Le site cybermalveillance.gouv.fr se tient à l'affût, Par précaution, **il est recommandé un moteur de recherche lors d'une connexion à un réseau Wi-Fi public.** De même, mieux vaut ne pas télécharger d'applications en dehors du Play Store de Google et de l'App Store d'Apple.

Il faut garder à l'esprit que de nombreux QR Codes intégrés dans les courriels sont frauduleux, et que si un QR Code renvoie vers un site demandant des informations qui ne semblent pas nécessaires, mieux vaut ne pas les transmettre.

VELOS GRATUITS ???

Reprenant l'apparence de la marque Décathlon, une page Facebook prétend offrir des vélos en excellent état aux personnes remplissant un formulaire d'inscription. Se faisant passer pour un compte lié à Décathlon, cette page Facebook, intitulée "**Décathlon Fans**", propose de donner des vélos en très bon état, mais écartés de la vente en magasin à cause de défauts insignifiants.

Tout paraît réel : le logo, le nom et les photos. **Pourtant il s'agit bel et bien d'une arnaque** permettant de récupérer les données personnelles, comme les coordonnées bancaires des personnes tombant dans le panneau.



Mis au courant des agissements de cette page, la firme Décathlon s'est empressée de réagir, de mettre en garde ses clients contre ces pratiques peu scrupuleuses et **a signalé les pages malveillantes aux réseaux sociaux concernés.**

PARIS A RISQUES

M. L. a saisi l'UFC-Que Choisir de la Marne et de l'Aube pour un litige relatif à un abonnement à un site de pronostics de paris sportifs, L*****. Conseils. Il n'a pas reçu de contrat et, souhaitant résilier son abonnement (qui semble se renouveler par tacite reconduction), il n'obtient aucune réponse du pronostiqueur.

L'examen du site en question fait apparaître un cas d'école, un mètre étalon en matière de site douteux.

Ce site se présente sur une seule page. Pas plus. En bas de celle-ci, on ne trouve pas les mentions légales (qui permettent d'identifier le propriétaire du site), ni de conditions générales de vente (qui précisent les conditions d'abonnement et de résiliation).

Les tarifs sont indiqués : Module découverte (29,99€/par mois), Module Bronze (59,99€/3 mois), Module Gold (84,99€/6 mois). Mais que contiennent-ils ?

A noter que, désormais, les textes en italique sont authentiques, tels qu'ils figurent sur le site, orthographe comprise.

On cherche alors une réponse dans « **Foire aux questions - Tu cherche une réponse ?** »

« **Qui sommes nous ? Une équipe de 3 analystes passionnés de sports (foot, basket, tennis) dans**

ce domaine depuis 7 ans , avec notre expérience optimisez vos chances de gagner ».

« **Quels moyens de paiement ? Toutes les cartes bleues sont accepter, nous vous rappelons que nous utilisons la norme SSL afin de garantir la totale sécurité de vos paiements. Aucune informations bancaires ne peut être récupérer ».**

Un lien existe vers le compte Facebook de L*****. Conseils, mais ce compte n'a pas été actualisé depuis... 2016 !

Tout cela est court et concis mais fort insuffisant pour permettre de faire confiance à ce site. *Une maîtrise approximative de l'orthographe révèle un certain amateurisme.* M. L., qui espérait décrocher le jackpot grâce à des conseils judicieux, se voit désormais contraint de régler un abonnement pour une durée indéterminée.

Il lui a été conseillé de faire opposition aux prélèvements et de déposer un signalement sur le site cybermalveillance.gouv.fr

En fait, ces « 3 analystes passionnés » auraient sans doute pu utiliser leurs talents pour devenir millionnaires aux paris sportifs au lieu de traquer quelques joueurs trop crédules.

LA VERITE SUR LES " FAKE NEWS" (Les fausses nouvelles)

Quand vous recevez sur l'un de vos comptes de réseau social (**Facebook** et autres) un texte relatant une injustice monstrueuse, vous êtes évidemment tenté de partager votre indignation avec vos contacts. D'autant plus si une photo semble apporter la preuve de la véracité de cette information.

C'est à ce moment que vous devez vous méfier. En effet, à chacun de se poser les bonnes questions :

- Ce site est-il fiable ? Prenez quelques renseignements le concernant, consultez les sites qui dénoncent et démontent les « fake news » (« *infox* » en français), comme fractvinfo.fr/vrai-ou-fake, liberation.fr/checknews, factuel.afp.com ou encore hoaxbuster.com. Vous pourrez ainsi vérifier si le site-source est répertorié comme un fournisseur régulier de « fake news » ou de canulars informatiques (en anglais « hoax »).

- Cette photo est-elle liée au texte présenté ? Renseignez-vous sur la photo en vous rendant sur « **Google images** » afin de voir la cohérence de date entre l'information et la photo. Si la photo existe depuis des mois ou des années, il

s'agit bien d'une « Fake news ». Si la photo ressemble grandement à une autre, il peut s'agir d'un montage.

La fausse information, qui tente de prouver l'existence d'un complot, paraît souvent, au premier abord, outrancière. Aussi, pour vous convaincre, trois arguments sont toujours affirmés : « il n'y a pas de hasard », « les coïncidences sont en fait des relations de cause à effet » et « tout se passe dans des coulisses auxquelles vous n'avez pas accès ». Au final, « tout ce qui arrive est le résultat d'intentions malveillantes organisées par des puissances occultes » !

Nous recevons tous des informations douteuses et le temps nous manque pour s'assurer de la valeur des sources et des émetteurs d'informations. Heureusement se mettent en place des « décodeurs », des « analyseurs » d'informations. Le **Réseau anti-arnaques** est à leur côté.

Source : **Réseau anti-arnaques, Partenaire de UFC QUE CHOISIR**



La politique de soutien à l'agriculture biologique reste insuffisante

(D'après le site web de la Cour des Comptes)

Le 30/06 de cette année la Cour des Comptes a produit un rapport qui met en avant le fait que **l'aide à l'agriculture biologique est insuffisante**. Alors que la part du bio en surface agricole est passée de 3 à 10% et que la consommation du bio a été multipliée par 3,5 entre 2010 et 2021 la politique de soutien à ce système agricole vertueux s'avère en-deçà de ce qui permettrait d'atteindre les objectifs de 15% de terres agricoles en bio et de 20% de repas bios dans les cantines publiques en 2022.

Ce rapport alerte aussi les pouvoirs publics sur le manque de communication relatif aux im-

pacts bénéfiques du bio et regrette le soutien au label HVE (Haute Valeur Environnementale) qui concurrence le bio alors qu'il est beaucoup moins exigeant, c'est un euphémisme, en matière de protection de l'environnement. Il dénonce également le manque d'ambition des aides de la PAC (Politique Agricole Commune) vers l'agriculture biologique qui risque d'empêcher d'atteindre les objectifs fixés par l'Union Européenne d'arriver à 25% des surfaces en bio en 2030.



Nitrites dans la charcuterie : danger pour la santé

L'agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), dans un rapport paru en juillet 2022 a reconnu qu'il existe bien **un risque de cancer colorectal lié à la consommation des charcuteries du fait de la présence de nitrites/nitrates**. Ces additifs servent à freiner le développement de bactéries dangereux pour notre santé. Elle conseille donc de limiter notre consommation de cochonnailles (**150 g par semaine maxi**) ainsi que les quantités incorporées par les industriels de la charcuterie dans leurs productions. Mais ils ne sont pas interdits car, d'après l'ANSES,

leur absence pourrait induire des problèmes de santé non désirés (voir plus haut). Elle invite également à nous méfier des solutions trompeuses et inefficaces cachées derrière **l'ajout d'extraits végétaux ou de bouillons de légumes qui contiennent naturellement des nitrates**.

Une chose est sûre, la charcuterie, tout comme la viande en général, est **à consommer avec beaucoup de modération**, la planète et nous, les humains, ne nous en porterons que mieux.



Energie Moins Cher Ensemble

La campagne de proposition de prix plus doux pour les consommateurs en matière d'électricité et de gaz avait été suspendue en décembre 2021. En effet, les fournisseurs d'énergie n'étaient pas en capacité d'offrir des prix fixes attractifs sur 1 ou 2 ans. La situation ac-

tuelle n'est pas plus favorable qu'en 2021 c'est pourquoi il a été décidé par notre Fédération de ne pas reposter de nouvelle campagne en cette année 2022. Les inscrits à l'opération précédente seront informés par écrit de cette disposition.



Chargeur universel

Le Parlement et le Conseil Européen sont parvenus à un accord qui, **à partir de l'automne 2024**, obligera enfin les fabricants de smartphones, tablettes, consoles de jeux vidéo, enceintes portables, casques et écouteurs à les équiper d'un chargeur commun. Pour les ordinateurs portables ce sera en 2026.

Depuis le temps qu'elle était réclamée, cette disposition permettra, aux consommateurs et à la planète, de réaliser des économies évaluées à 250 millions d'euros et à réduire l'impact négatif sur l'environnement puisque les chargeurs jetés et inutilisés représentent environ 11 000 tonnes de déchets électroniques par an.



ET ENFIN ... UN PEU D'HUMOUR NE PEUT PAS NUIRE ...

POUR FAIRE SOURIRE NOS LECTEURS

TASER :

Instrument utilisé afin de mieux faire passer le courant entre la police et la jeunesse.

CRAVATE :

Accessoire servant à indiquer la direction du cerveau de l'homme.

VOITURE :

Invention ingénieuse permettant de contenir 110 chevaux dans le moteur et un âne au volant.

EGALITE DES SEXES :

Concept créé par les hommes pour ne plus payer le restaurant .

MONTER UN MEUBLE IKEA :

Expression moderne signifiant « passer un week-end de m... »

SUPPOSITOIRE :

Invention qui restera dans les annales.

AIDES INTERNATIONALES :

Aides payées par les pauvres des pays riches, pour aider les riches des pays pauvres.

PHARMACIE :

Confiserie pour vieux.

UN MEURTRE DE SANG FROID :

Un ICE CRIME.

SENTIMENTS PARTAGES :

Quand votre belle-mère est en train de reculer dans le ravin avec votre voiture toute neuve.

CELLULITE :

Couche grasseuse qui enveloppe souvent les femmes mais emballa rarement les hommes.

CARTE BLEUE :

Viagra féminin.

MASOCHISME :

Concept proche de la politesse : frapper avant d'entrer.

L'AMOUR :

C'est comme un jeu de cartes.

Si tu n'as pas un bon partenaire, mieux vaut avoir une bonne main.

FEMME FACILE :

Femme ayant les mêmes besoins sexuels que les hommes.

HOMME RICHE :

Celui qui gagne plus d'argent que sa femme n'en dépense.

GRAND AMOUR :

Expression datant du 15^{ème} siècle lorsque l'espérance de vie était de 35 ans.

ET ENFIN LE QUIZZ DU JOUR : Quelle est la capitale du TAMALOU ?

Réponse : JEBOBOLA

BONNE LECTURE !!!

(Le Petit ROBERT)

EN KIOSQUE !



ADRESSES DE NOS ANTENNES/PERMANENCE

REIMS

Espace Entreprises St John Perse
2, cour Général Eisenhower
51100 Reims

☎ 03 26 08 63 03

✉ ufcreims@marne.ufcquechoisir.fr

Du lundi au vendredi de 9h30-11h30
Du lundi au vendredi de 14h30-16h30

VITRY-LE-FRANÇOIS

4, rue Maître Edmé
51300 Vitry le François

☎ 06 27 09 69 49

✉ vitry@marne.ufcquechoisir.fr

Second vendredi du mois : 9h30-11h30
Dernier vendredi du mois : 14h-16h

CHÂLONS-en-CHAMPAGNE

2 A avenue du Maréchal Leclerc
51000 Châlons-en-Champagne

☎ 03 26 21 78 05

✉ chalons@marne.ufcquechoisir.fr

Lundi, mercredi, vendredi 16h-18h
Mardi, jeudi, samedi 10h-12h

PARGNY-SUR-SAULX

Maison France Services
5, place Charles de Gaulle
51340 Pargny sur Saulx

☎ 06 27 09 69 49

✉ vitry@marne.ufcquechoisir.fr

1^{er} mardi du mois de 14h à 16h

EPERNAY

10, avenue Paul Bert
51200 Epernay

☎ 03 26 32 00 49

✉ epernay@marne.ufcquechoisir.fr

Lundi 14h-17h30
Mardi, jeudi 9h-11h30

BETHENY

Mairie au CCAS
Place de la Mairie
51450 Bétheny

☎ 07 79 56 11 57

✉ ufcbetheny@marne.ufcquechoisir.fr

1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h
3^{ème} jeudi du mois de 14h à 17h

SEZANNE

8, rue du Capitaine Faucon
Transfert temporaire à La Femme Sans Tête
51120 Sézanne

☎ 03 26 42 98 82

✉ sezanne@marne.ufcquechoisir.fr

Jeudi 14h30-17h30

PONT-SAINTE-MARIE

1, rue Georges Clémenceau
10150 Pont Sainte Marie

☎ 03 25 42 65 19

✉ ufctroyes@marne.ufcquechoisir.fr

Mardi, mercredi 9h-12h et 14h-17h



Directeur de Publication :
René PETITPRÊTRE

Rédaction :
Commission communication

